ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Urgence de lutter contre la prostitution des mineurs en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 17100

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les moyens consacrés à la lutte contre la prostitution des mineurs dans le département de la Seine-Saint-Denis. En Seine-Saint-Denis, la prostitution des mineurs connaît une progression alarmante. Selon la division de la famille et de la jeunesse du parquet de Bobigny, 265 mineurs y ont été identifiés en 2025 comme victimes de proxénétisme, dont 63 âgés de moins de 15 ans, la quasi-totalité étant des filles, pour un âge moyen de 15 ans et 4 mois. Le parquet a reçu 239 signalements, soit près du double de 2024 et diligenté 209 enquêtes. 40 % des victimes ne résidaient pas dans le département, signe que les réseaux y organisent délibérément leur activité. Lors de l'audience solennelle de rentrée du tribunal, en janvier 2026, le procureur de la République a fait état d'une expansion sans précédent du phénomène et d'un doublement des procédures en un an. Il a surtout alerté sur l'insuffisance des moyens humains : faute d'un nombre suffisant d'enquêteurs spécialisés, de trop nombreux signalements ne peuvent être traités immédiatement et certaines victimes continuent d'être exploitées pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. La division de la famille et de la jeunesse n'a, par ailleurs, pas pu être maintenue à son effectif cible de treize magistrats. Ce phénomène s'inscrit dans une tendance nationale, 704 mineurs ayant été recensés victimes en 2025 par les forces de l'ordre, soit une hausse de 43 % depuis 2021, alors que les estimations officielles évoquent au moins 15 000 mineurs concernés. Les travaux du groupe d'études prostitution de l'Assemblée nationale, nourris des échanges avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, ont mis en évidence les difficultés persistantes de repérage, de mise à l'abri et d'accompagnement de ces jeunes, ainsi que l'insuffisance des capacités d'hébergement permettant leur éloignement des réseaux. Cette mission souligne en outre que les mineurs victimes de prostitution ont très souvent été exposés auparavant à d'autres violences, notamment intrafamiliales, institutionnelles ou sexuelles, les foyers de la protection de l'enfance pouvant eux-mêmes devenir des cibles pour les proxénètes. Alors que la lutte contre la prostitution des mineurs suppose une action coordonnée associant protection de l'enfance, éducation nationale, services judiciaires, forces de sécurité et secteur associatif, elle lui demande quelles mesures spécifiques le Gouvernement entend mettre en œuvre, partout en France et en Seine-Saint-Denis, afin de prévenir l'entrée des mineurs dans les réseaux, de renforcer leur repérage et leur accompagnement, de doter les services judiciaires et d'enquête des moyens humains nécessaires et d'améliorer la coordination entre les acteurs concernés. Elle lui demande également si le Gouvernement entend créer, en Seine-Saint-Denis et dans les territoires limitrophes, des places d'accueil et de mise à l'abri spécifiquement adaptées aux mineurs victimes de prostitution ou d'exploitation sexuelle, en lien avec l'aide sociale à l'enfance, les autorités judiciaires et les associations spécialisées et garantir leur éloignement effectif des réseaux d'exploitation.

Données clés

Auteur : Mme Nadège Abomangoli
Circonscription : Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17100
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE17100

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 juillet 2026, page 6797